

Au troisième trimestre 2024 : Baisse des effectifs salariés sauf dans le tertiaire

Au troisième trimestre 2024, au niveau national, les effectifs salariés du secteur privé de fin de trimestre augmentent de + 0,1 %, soit une hausse de 21 400 postes après la diminution de même ampleur au trimestre précédent. Sur un an, ce sont 53 700 postes qui ont été créés au niveau national.

Depuis plusieurs trimestres, les effectifs salariés de la région Bourgogne-Franche-Comté présentent un faible dynamisme avec des évolutions trimestrielles proches de la stabilité. Au troisième trimestre 2024, ce constat se confirme avec une évolution de - 0,1 % ce qui représente 410 postes perdus. Sur un an, le bilan est négatif mais les pertes restent limitées (- 0,1 %). La situation de la région reste moins favorable que celle constatée en France dont les effectifs salariés privés progressent de + 0,3 % sur un an.

Le bilan légèrement négatif ce trimestre en Bourgogne-Franche-Comté s'explique par la poursuite de la baisse des effectifs intérimaires (- 220 postes, - 0,7 %) et par une baisse des effectifs permanents. Cependant, la baisse des effectifs permanents reste contenue grâce aux bons résultats dans le secteur des services.

Depuis la fin de la crise sanitaire, en Bourgogne-Franche-Comté, l'industrie alterne des périodes de hausse et de baisse. Ce trimestre, le secteur présente un bilan négatif de - 0,5 % (soit 830 postes perdus) après un deuxième trimestre encourageant (+ 480 postes). Les effectifs restent stables sur un an dans le secteur alors

qu'ils progressent de + 0,6 % au niveau national.

Après une pause au trimestre dernier, le secteur des services hors intérim repart à la hausse ce trimestre (+ 0,2 % soit + 760 postes). C'est le secteur le plus porteur ce trimestre en région. Sur un an, le secteur reste dynamique avec 2 720 postes créés soit un bilan annuel de + 0,8 % contre + 0,9 % en France.

Les difficultés s'intensifient dans la construction qui perd 180 postes permanents ce trimestre (soit - 0,3 %). Ces pertes viennent s'ajouter à celles enregistrées depuis plusieurs trimestres. Sur un an, la baisse dans le secteur est importante en région (- 1,6 %, soit - 890 postes). Le constat est assez proche de celui observé au niveau national (- 1,5 %).

Le commerce arrive à maintenir ses effectifs ce trimestre (+ 60 postes soit + 0,1 %). Ce constat s'inscrit dans la tendance nationale dont les effectifs restent stables ce trimestre. Sur l'année, le secteur perd des effectifs : - 0,5 % contre - 0,3 % en France.

Ce trimestre, seuls deux départements ne perdent pas de salariés : la Côte-d'Or (+ 500 postes, + 0,3 %) et le Jura (+ 160 postes, + 0,3 %).

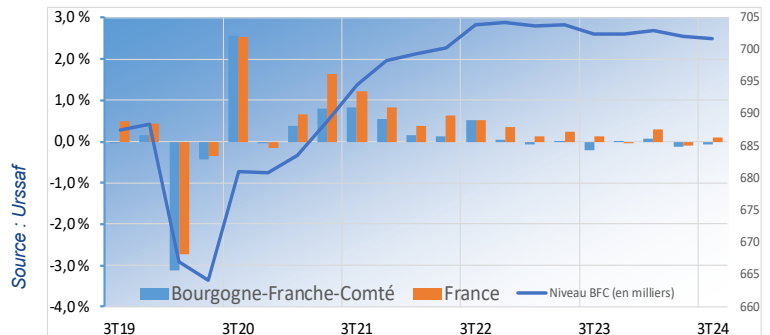
Avertissement : Les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

Chiffres clés du trimestre (3T2024/2T2024)



* HI = hors intérim

La stabilité des effectifs salariés s'installe en région



Montant de la prime partage de la valeur sur le 3T2024 en Bourgogne-Franche-Comté :
20 068 065 €

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

SL	Région	Série	Effectifs 2024 T3 (1)	Évolution trimestrielle (%)			Évol. annuelle (%) 2024 T3 / 2023 T3		
				2023 T3	2023 T4	2024 T1			
SL	Bourgogne-Franche-Comté	Effectifs salariés *	414,6	-0,2	0,0	0,2	-0,1	0,1	
		SMPT (€)	2 594	0,7	0,1	1,2	0,7	0,4	2,3
SL	France	Effectifs salariés **	20,293	0,1	0,0	0,3	-0,1	0,1	0,3
		SMPT (€)	2 988	0,6	0,3	1,5	0,4	0,2	2,5

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



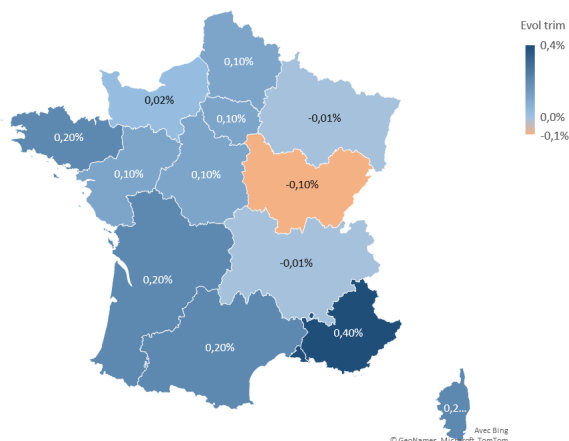
Les services hors intérim en nette progression ce trimestre

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2024T3 / 2024T2	2024T3 / 2023T3	2024T3 / 2024T2	2024T3 / 2023T3	2024T3 / 2024T2	2024T3 / 2023T3
Services (hors intérim)	326	+ 760	+ 2 720	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,3	+ 0,9
Industrie	164	- 830	+ 10	- 0,5	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,6
Commerce	123	+ 60	- 620	+ 0,1	- 0,5	+ 0,0	- 0,3
Construction	56	- 180	- 890	- 0,3	- 1,6	- 0,2	- 1,5
Total hors intérim	669	- 190	+ 1 220	- 0,0	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,5
Intérim	33	- 220	- 1 910	- 0,7	- 5,5	- 0,9	- 5,1
Total	702	- 410	- 690	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3

Source : Urssaf

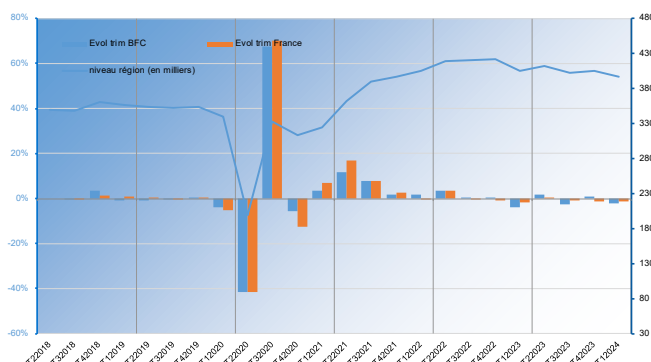
Les effectifs salariés continuent de diminuer

Evolution de l'emploi salarié au 3^{ème} T 2024 par rapport au 2^{ème} T 2024



Ce trimestre, les effectifs salariés privés diminuent encore légèrement en Bourgogne-Franche-Comté (- 0,1 %) contrairement au niveau national (+ 0,1 %). La région enregistre la plus forte baisse. En effet, dans la plupart des régions, à l'exception du Grand-Est (- 0,0 %) et de l'Auvergne-Rhône-Alpes (- 0,0 %), les effectifs progressent : légèrement en Ile-de-France, dans les Hauts-de-France, en Centre-Val de Loire et dans les Pays de la Loire (+ 0,1 %) et plus nettement en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Corse (+ 0,2 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,4 %).

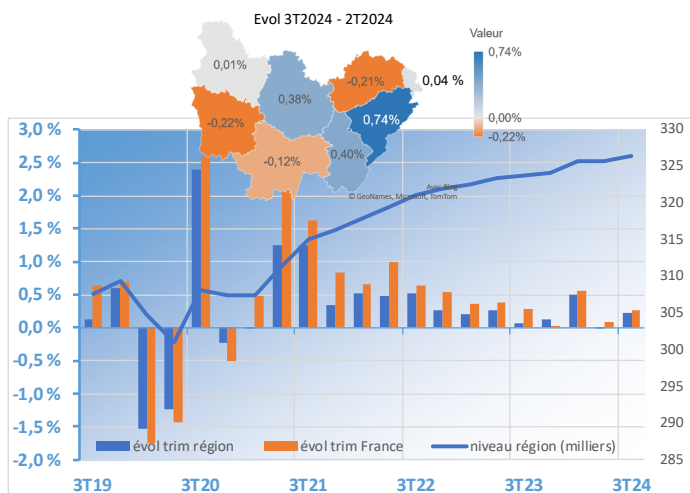
Les embauches de longue durée en diminution



Source : Urssaf - cumul des embauches des trois premiers trimestres de chaque année. Données brutes.

Sur un an, le bilan est négatif en Bourgogne-Franche-Comté avec une légère diminution des effectifs (- 0,1 %) tandis qu'ils continuent de progresser de + 0,3 % à l'échelon national. Les effectifs dans le commerce diminuent sur un an au niveau national (- 0,3 %) comme en région (- 0,5 %). Dans la construction, les effectifs poursuivent leur chute entamée début d'année 2023 en région et au niveau national (- 1,6 % ; -1,5 % respectivement). Les effectifs intérimaires subissent une baisse du même niveau en région (- 5,5 %) et au national (- 5,1 %) sur un an. Dans les services hors intérimaires, les effectifs augmentent en région (+ 0,8 %) et au niveau national (+ 0,9 %). Dans l'industrie, l'emploi croît au niveau national (+ 0,6 %) alors qu'il stagne en région.

Les services hors intérim, seul secteur avec une hausse franche des effectifs



Source : Urssaf

Dans le secteur des services hors intérim, les effectifs salariés repartent à la hausse (+ 0,2 % ; + 760 postes) après une quasi-stagnation au 2^{ème} trimestre (- 10 postes). Sur un an, le secteur reste dynamique (+ 0,8 % ; + 2 720 postes), une hausse identique à celle constatée un an auparavant (+ 0,8 % ; + 2 620 postes).

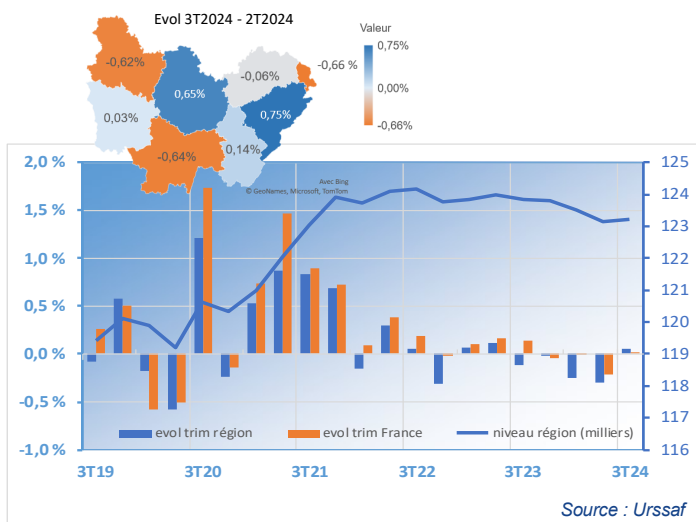
Ce trimestre, l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 630 postes), l'hébergement-restauration (+ 460 postes), les activités financières et d'assurance (+ 150 postes) et l'administration publique (+ 130 postes) créent de nouveau des postes.



A l'inverse, les transports et entreposage (- 160 postes), les arts, spectacles et activités récréatives (- 150 postes), les autres activités scientifiques et techniques (- 130 postes) et l'éducation (- 110 postes) perdent le plus de postes.

La Saône-et-Loire (- 70 postes), la Nièvre (- 50 postes) et la Haute-Saône (- 40 postes) sont en difficulté ce trimestre. L'Yonne et le Territoire de Belfort stagnent. Le Doubs (+ 480 postes) et la Côte-d'Or (+ 330 postes) se distinguent en termes de création de postes suivis du Jura (+ 100 postes).

Dans le commerce, un léger sursaut des effectifs

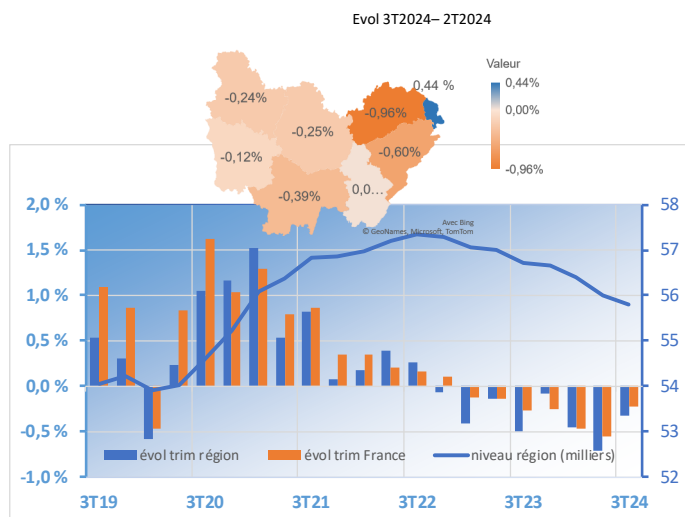


L'emploi dans le commerce progresse légèrement ce trimestre (+ 0,0 % ; + 60 postes) après une perte de 360 postes au trimestre précédent.

Ce trimestre, le Doubs et la Côte-d'Or créent respectivement 170 postes chacun, suivis du Jura (+ 20 postes). La Nièvre et la Haute-Saône stagnent. A l'inverse, la Saône-et-Loire (-160 postes), l'Yonne (- 100 postes) et le Territoire de Belfort (- 40 postes) rencontrent des difficultés avec des pertes d'emplois.

Sur un an, le commerce et la réparation automobile continuent de créer des postes (+ 2,1 % ; + 420 postes). Le commerce de détail poursuit sa chute (- 0,8 % ; - 570 postes) tout comme le commerce de gros (- 1,3 % ; - 430 postes).

Dans la construction, poursuite de la baisse

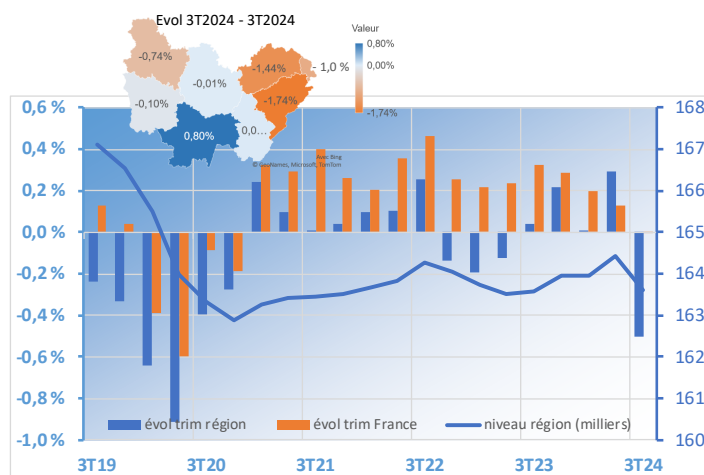


Le secteur de la construction poursuit sa baisse (- 0,3 %, - 180 postes après - 0,7 %, - 400 postes au trimestre précédent). Il s'agit du huitième trimestre consécutif de baisse. Ainsi, sur un an, le bilan est négatif (- 1,6 % ; - 890 postes), en lien direct avec les difficultés du secteur de l'immobilier : selon le ministère du logement, les autorisations de logements ont diminué de 2,1 % en septembre et le nombre de mises en chantier a diminué de 9,8 %, atteignant son plus faible niveau depuis 2000 .

La baisse des effectifs est ainsi particulièrement nette dans la construction de bâtiments (- 4,5 % sur un an) ainsi que, dans une moindre mesure, dans le secteur des travaux de construction spécialisés (- 1,6 % sur un an). Le secteur du génie civil est quant à lui à l'équilibre.

Au niveau départemental, les évolutions sont très hétérogènes, allant de + 0,4 % dans le Territoire de Belfort (seul département en hausse) à - 0,6 % dans le Doubs. Le Jura et la Nièvre stagnent (+ 0,0 %).

Les effectifs dans l'industrie repartent à la baisse



Les effectifs industriels repartent ce trimestre à la baisse avec une perte de - 0,5 % (soit - 830 postes) après la hausse au trimestre précédent (+ 0,3 % ; + 480 postes).

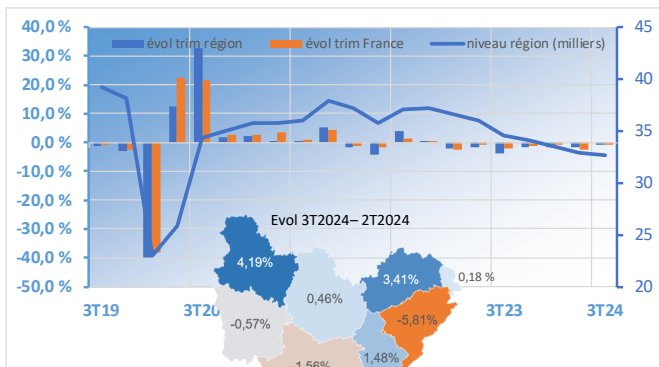
Les effectifs progressent dans certains secteurs industriels ce trimestre. Ces effectifs sont dynamiques dans la fabrication de machines et équipements (+ 1,0 % ; + 120 postes), dans l'industrie du meuble (+ 0,6 % ; + 90 postes) et dans l'industrie agro-alimentaire (+ 0,4 % ; + 90 postes). Cependant, la forte baisse dans la fabrication de matériels de transport (- 900 postes) masque les bons résultats. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de recul assez marqué des ventes de voitures neuves (- 11,0 % sur un an en septembre 2024 selon le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) et s'explique par un rebond des embauches de contrats courts au trimestre précédent dans le secteur. Les effectifs baissent également dans le bois et papier (- 0,6 % soit - 60 postes) et dans la métallurgie (- 0,5 % ; - 170 postes). Les effectifs sont plutôt stables dans l'industrie plastique, dans l'habillement (- 10 postes) et l'industrie pharmaceutique (+ 10 postes).

Au niveau départemental, les effectifs augmentent en Saône-et-Loire (+ 0,8 % ; + 270 postes). Ils stagnent dans le Jura, en Côte-d'Or et dans la Nièvre. Les autres départements sont en chute de - 670 postes dans le Doubs à - 80 postes dans le Territoire de Belfort.

Sur un an, le bilan est quasi nul dans l'industrie (+ 0,0 %, + 10 postes).



Les effectifs intérimaires poursuivent leur baisse



Source : Urssaf

Au troisième trimestre 2024, l'intérim poursuit la tendance des trimestres précédents avec une diminution de plus de 200 intérimaires dans la région. Les secteurs de l'industrie et des services sont particulièrement affectés, enregistrant des baisses respectives de - 0,7 % (soit - 150 postes) et - 3,5 % (soit - 350 postes). Dans l'industrie, cette diminution s'ajoute à celle des effectifs permanents. Dans la construction, l'intérim

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

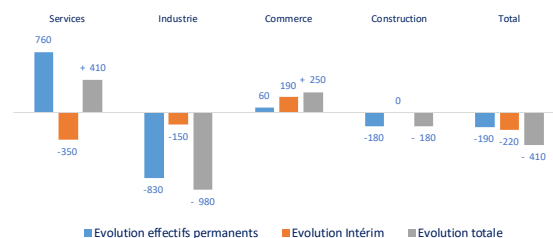
La masse salariale correspond à l'« assiette déplaçonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime de partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplaçonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplaçonnée inclut notamment les rémunérations des appren-

se stabilise ce trimestre, mais le bilan du secteur reste négatif en raison de la baisse des effectifs permanents. Seuls les effectifs intérimaires dans le commerce progressent, s'ajoutant aux gains constatés des effectifs permanents.

Ce trimestre, le Doubs affiche une baisse plus marquée, notamment dans l'industrie et le tertiaire. La Saône-et-Loire et la Nièvre enregistrent également des pertes d'effectifs. Dans les autres départements, les évolutions varient de + 0,2 % dans le Territoire de Belfort à + 4,2 % dans l'Yonne

Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur



Source : Pour l'intérim : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese Dreets Bourgogne-Franche-Comté - Pour les effectifs permanents : Urssaf

tis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

L Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



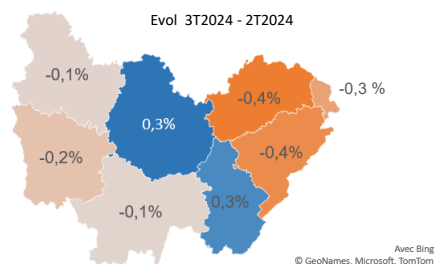
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,1 %



Côte-d'Or : le tertiaire en nette progression



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 470 postes). C'est le tertiaire qui constitue le principal vecteur de cette augmentation.

En effet, les effectifs salariés dans les services hors intérim sont portés par l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 220 postes), l'hébergement-restauration (+ 100 postes) et les activités financières et d'assurance (+ 100 postes). Le commerce progresse quant à lui de 170 postes.

Si la métallurgie (- 50 postes) et le secteur du bois-papier (- 30 postes) affichent des baisses, l'industrie stabilise ses effectifs avec des gains significatifs dans la fabrication de machines et d'équipements ainsi que dans la production d'électricité et de gaz (+ 30 postes chacun). La construction est en baisse avec 30 postes perdus.

Les effectifs intérimaires progressent (+ 30 postes). Au total, les effectifs côte-d'oriens gagnent 500 postes.

Jura : les services progressent fortement



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Jura sont en hausse (+120 postes). Alors que les secteurs de l'industrie et de la construction stabilisent leurs effectifs, les secteurs de commerce, de l'intérim et des services sont en croissance.

Les services hors intérim ont un bilan de création de postes positif (+ 100 postes), grâce notamment à l'hébergement et restauration (+ 110 postes) et à l'action sociale et hébergement médico-social (+ 60 postes).

Les effectifs du commerce sont en hausse (+ 20 postes), en lien avec l'augmentation du nombre de postes du commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (+ 20 postes).

Les effectifs intérimaires subissent aussi une augmentation de création de postes pour ce trimestre (+ 40 postes). Ainsi, le bilan trimestriel du Jura est en nette augmentation (+ 160 postes).

Doubs : l'industrie perd des effectifs



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents chutent dans le Doubs (- 80 postes), avec une forte diminution dans le secteur de l'industrie malgré une hausse du secteur des services hors intérim.

La progression du secteur des services est portée par la hausse du nombre de postes dans l'action sociale (+ 170 postes) après une diminution sur les deux derniers trimestres.

Le déclin dans l'industrie s'explique par la forte baisse du nombre de postes dans le secteur de la fabrication de matériels de transport (- 670 postes), qui était encore en hausse le trimestre précédent. Les effectifs dans la construction continuent de baisser (- 60 postes, après - 110 au trimestre précédent). Les effectifs intérimaires enregistrent une baisse ce trimestre (- 430 postes). Au total, les effectifs doubiens perdent 510 postes.

Nièvre : les services perdent des postes



Source : Urssaf

Les effectifs permanents nivernais diminuent légèrement ce trimestre (- 60 postes). Les services hors intérim sont principalement en difficulté (- 50 postes).

Ce sont les secteurs de l'action sociale et de l'hébergement médico-social ainsi que les arts, spectacles et activités récréatives (- 40 postes chacun) qui matérialisent la baisse des services hors intérim ce trimestre. L'hébergement-restauration reste dynamique (+ 40 postes).

Principal secteur industriel de la Nièvre, la métallurgie progresse (+ 20 postes), tandis que l'industrie chimique présente un bilan négatif (- 30 postes), entraînant une baisse globale des effectifs industriels (- 10 postes) qui reste limitée.

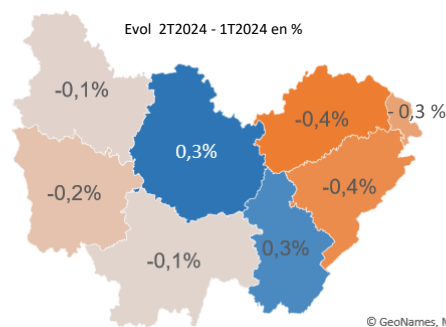
La construction et le commerce stabilisent leurs effectifs.

L'emploi intérimaire est aussi en légère diminution (- 10 postes). Au total, les effectifs salariés nivernais sont en baisse (- 70 postes).

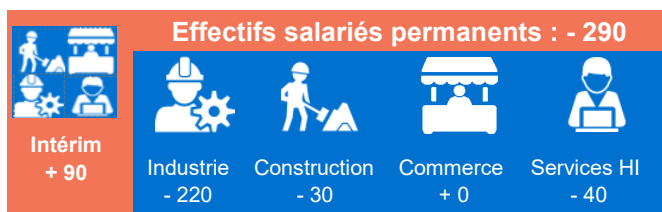


Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,1 %



Haute-Saône : une perte de postes permanents



Les effectifs salariés permanents déclinent ce trimestre en Haute-Saône (- 290 postes). Seul le commerce ne perd pas de postes ce trimestre, stabilisant ses effectifs.

L'industrie enregistre la plus grosse perte de poste ce trimestre (- 220 postes) notamment dans la fabrication de matériels de transports (- 150 postes) et, plus marginalement, dans la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 40 postes).

La hausse de l'action sociale et hébergement médico-social (+ 60 postes) ne parvient pas à rendre le bilan positif pour le secteur des services hors intérim (- 40 postes). La construction continue d'être en difficulté ce trimestre, mais la perte d'effectif ralentit (- 30 postes après - 90 postes au 2^{ème} trimestre).

La hausse de l'intérim (+ 90 postes) n'arrive pas à contrebalancer le bilan négatif trimestriel du département (- 200 postes).

Yonne : l'emploi permanent en difficulté



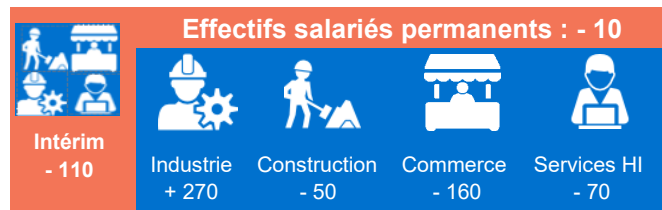
Les effectifs permanents icaunais sont en baisse ce trimestre (- 230 postes). Aucun secteur d'activité ne gagne des postes.

La perte d'effectifs dans l'industrie est expliquée par plusieurs sous-secteurs d'activités à des parts quasiment égales : le bois-papier, l'industrie agro-alimentaire, la fabrication de matériels de transports ainsi que la métallurgie perdent chacun 30 postes.

Le commerce est également en difficulté (- 100 postes). La construction et les services hors intérim stabilisent leurs effectifs. Contrairement à l'emploi permanent, l'emploi intérimaire est en forte croissance et gagne 160 postes.

Malgré cela, 70 postes ont été perdus dans le département ce trimestre.

Saône-et-Loire : l'industrie en forte progression



Les effectifs salariés permanents diminuent ce trimestre en Saône-et-Loire. La forte progression de l'industrie est endiguée par les pertes dans les autres secteurs d'activités.

La fabrication de machines et équipements, l'industrie du meuble et l'industrie agro-alimentaire constituent les principaux vecteurs de l'augmentation de la composante industrielle de l'emploi.

Le commerce (- 160 postes), les services hors intérim (- 70 postes principalement dans les activités de services administratifs et de soutien) et la construction (- 50 postes) sont davantage en difficulté.

L'intérim perd 110 postes ce trimestre. Cette perte d'effectifs intérimaires s'ajoute à celle constatée dans les effectifs permanents : au total, 120 postes ont été perdus ce trimestre dans le département.

Territoire de Belfort : des effectifs permanents en baisse



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Territoire de Belfort continuent de baisser (- 100 postes). L'industrie perd des effectifs, notamment dans la fabrication de matériels de transport (- 50 postes) et de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 40 postes).

Dans les services, les postes créés dans les activités juridiques et de conseil le trimestre dernier ont presque tous été supprimés (- 80 postes comparé aux + 90 postes du 2^{ème} trimestre). Une création de postes dans les autres activités de services (+ 60 postes) permet d'avoir une augmentation de + 10 postes ce trimestre. La construction enregistre une hausse de + 10 postes ce trimestre. Le commerce poursuit sa chute (- 40 postes après - 30 postes pour les deux premiers trimestres). L'intérim stabilise ses effectifs, mais l'emploi total dans le Territoire de Belfort est à la baisse (- 100 postes).